



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1227

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon –Théâtre des Célestins et la société Mulato Cosmetics pour la saison 2021/2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1227 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON –THEATRE DES CELESTINS
ET LA SOCIETE MULATO COSMETICS POUR LA SAISON
2021/2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la construction d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2021-2022.

La société Mulato Cosmetics, a pour activité principale la conception de cosmétiques capillaires naturels sous la marque Patrice Mulato depuis 2007. Ses produits sont fabriqués en France et sont d'origine naturelle. L'entreprise sous-traite la fabrication des produits à des laboratoires français et la gestion des produits à l'ADAPEI du Rhône (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) depuis maintenant cinq ans.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société Mulato Cosmetics souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2021-2022 :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société Mulato Cosmetics	<p>Coffrets beauté de la marque Mulato pour les équipes artistiques reçues au Théâtre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 coffrets beauté femme, valorisé à 29,42 € HT chaque coffret ; - 200 coffrets beauté homme, valorisé à 20,59 € HT chaque coffret ; <p>Produits supplémentaires pour le coiffage des artistes, valorisé à 279,00 € HT</p> <p><u>Valorisation : 8 810,00 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mention complète avec site internet du soutien de MULATO COSMETICS sur l'ensemble des programmes de salle de la saison 2021/2022 ; - Insertion du logo dans la brochure de saison du Théâtre ; - Insertion du logo sur le kakémono partenaires de la saison 2021/2022 ; - Insertion du logo sur le site Internet – page partenaires du THEATRE durant la saison 21/22 ; - Insertion d'un mot d'accueil dans les cadeaux pour les artistes (support et visuel validés en concertation avec le THEATRE) ; - Utilisation du logo du THEATRE dans des publications Facebook Mulato pour valoriser le partenariat (après validation du Théâtre). - Une visite guidée du THEATRE pour 20 personnes maximum <p>Valorisation : 7 770 € HT soit 9 324 € TTC (TVA : 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de 26 places en 1^{ère} série sur un ou plusieurs spectacles de la saison 2021/2022 du THEATRE, valorisé à 40,00 € HT la place <p>Valorisation : 1 040 € HT, soit 1 061,84 € TTC (TVA à 2,1%)</p> <p><u>Valorisation : 8 810,00 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et Mulato Cosmetics dans le cadre de la saison 2021/2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 8 810,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 6238.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 8 810,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 70688.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET